

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Enfance et famille

Fonds national de financement de la protection de l'enfance

Décision n° 2 du 21 mai 2014 du comité de gestion du Fonds national de financement de la protection de l'enfance (FNFPE)

NOR : AFSA1430419S

Le comité de gestion du Fonds national de financement de la protection de l'enfance, réuni le 25 mars 2014 sous la présidence de l'adjointe à la sous-directrice de l'enfance et de la famille de la direction générale de la cohésion sociale,

Vu l'article 27 de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance;

Vu le décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 relatif au Fonds national de financement de la protection de l'enfance,

Décide :

Article 1^{er}

D'adopter, en application de l'article 4 du décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 relatif au Fonds national de financement de la protection de l'enfance et sur proposition de son président, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2014. Ce document est annexé à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 mai 2014.

Pour le comité de gestion du Fonds national
de financement de la protection de l'enfance
et par délégation :

La présidente,
S. FOURCADE

ANNEXE

FONDS NATIONAL DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

État prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour l'exercice 2014

DEPENSES		RECETTES	
1. DEPENSES D'INTERVENTION	946 446,00	1. CONTRIBUTION DE L'ETAT	0,00
1.1 Dotations versées aux départements	0,00		
Dépenses de soutien aux actions en faveur 1.2 de la protection de l'enfance	946 446,00		
2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00	2. CONTRIBUTION DE LA CNAF	0,00
2.1 Frais de gestion remboursés à la CNAF	50 000,00		
2.2 Frais de contentieux	50 000,00	3. PRODUITS FINANCIERS SUR PLACEMENTS	0,00
TOTAL DES DEPENSES	1 046 446,00	TOTAL DES RECETTES	0,00
PROVISIONS pour dépenses d'intervention et de fonctionnement	3 105 786,22 3 105 786,22	REPRISE SUR EXERCICE ANTERIEUR	4 152 232,22
TOTAL EQUILIBRE DES DEPENSES	4 152 232,22	TOTAL EQUILIBRE DES RECETTES	4 152 232,22